

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAEP)

CIRCULAIRE DU 12 FÉVRIER 2021 – BO DU 11 MARS 2021



LES ENJEUX

- **PROPOSER AUX ENSEIGNANTS UNE ALTERNATIVE À LA FORMATION DE 300H PAR L'INSPE : LA VAEP EST MISE EN ŒUVRE À COMPTER DE LA RENTRÉE 2021 POUR LA SESSION 2022**
- **ATTESTER DE LA QUALIFICATION DES PROFESSEURS DU 1ER ET DU 2ND DEGRÉ ACCUEILLANT DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES BEP**
- **DÉMARCHE DE L'ENSEIGNANT QUI DEVRA JUSTIFIER DE CRITÈRES DE RECEVABILITÉ :**
 - **AVOIR EXERCÉ LA FONCTION DE PROFESSEUR DU 1^{ER} OU DU 2ND DEGRÉ PENDANT UNE DURÉE MINIMALE DE 5 ANS**
 - **DONT UNE EXPÉRIENCE MINIMALE DE 3 ANS SUR UN POSTE DE D'ADAPTATION OU DE LA SCOLARISATION D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**

LE PUBLIC VISÉ

- **PUBLIC D'ENSEIGNANTS DU 1^{ER} OU DU 2ND DEGRÉ, SOUCIEUX D'ÊTRE AFFECTÉ À TITRE DÉFINITIF SUR UN POSTE QUI RELÈVE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE OU DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**
- **PROFESSEUR SUR POSTE SPÉCIALISÉ OU JUSTIFIANT DE LA PRISE EN CHARGE D'ÉLÈVES À BEP**
- **ATTENTION : IL NE PEUT Y AVOIR DE DOUBLON : PAS D'INSCRIPTION À LA VAEP ET À LA FORMATION 300H À L'INSPE**

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **ENSEIGNANT QUI JUSTIFIE DE CRITÈRES DE RECEVABILITÉ :**
 - **AVOIR EXERCÉ LA FONCTION DE PROFESSEUR DU 1^{ER} OU DU 2ND DEGRÉ PENDANT UNE DURÉE MINIMALE DE 5 ANS**
 - **DONT UNE EXPÉRIENCE MINIMALE DE 3 ANS À TEMPS COMPLET SUR UN POSTE DE D'ADAPTATION OU DE LA SCOLARISATION D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : DURÉE PORTÉE À 4 ANS ? 6 ANS ? POUR LES PROFESSEURS QUI EXERCENT AU MOINS À 50 % DE LEUR OBLIGATION DE SERVICE DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP.**

LE PARCOURS DE LA VAEP

- **LE DOSSIER DE RECEVABILITÉ : LE LIVRET 1. C'EST UN DOSSIER QUI PERMET DE VÉRIFIER SI LA DEMANDE EST CONFORME AVEC LES EXIGENCES DE LA DÉMARCHE. OUVERTURE DU DÉPÔT : 13 SEPTEMBRE 2021**
- **IL SERA ÉTUDIÉ PAR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DU RECTORAT À PARTIR DES ARRÊTÉS D'AFFECTATION :**
 - **NÉCESSITÉ DE JUSTIFIER PAR DES PIÈCES AUTHENTIQUES**
- **SI LA CANDIDATURE EST JUGÉE RECEVABLE : CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE D'UN ENSEIGNEMENT INCLUSIF : LE LIVRET 2**
- **LES CANDIDATS SERONT ENSUITE AMENÉS À PRÉSENTER LEUR DOSSIER DE VALIDATION ET À VALORISER LEUR PARCOURS DEVANT UN JURY : PRÉSENTATION DE 15 MIN ET ENTRETIEN DE 30 MIN**

LE DOSSIER DE RECEVABILITÉ : LIVRET 1

- **LIVRET 1 ADRESSÉ (PAR ENVOI ÉLECTRONIQUE D'UN DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ) AU RECTEUR AVANT LE 22/10/2021 (AVANT LES CONGÉS D'AUTOMNE) QUI MET EN ÉVIDENCE :**
 - **L'ENSEMBLE DU PARCOURS DE FAÇON SYNTHÉTIQUE**
 - **LES ACTIVITÉS QUI CORRESPONDENT AUX ACTIVITÉS MENTIONNÉES DANS LE RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL DES COMPÉTENCES CARACTÉRISTIQUES D'UN ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ**
- **LES CRITÈRES (DÉJÀ CITÉS) S'APPUIENT SUR UNE ANCIENNETÉ CALCULÉE AU 1^{ER} SEPTEMBRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS**
- **COMMISSION DE RECEVABILITÉ : LES 17 ET 18 NOVEMBRE 2021**

LE DOSSIER DE RECEVABILITÉ : LIVRET 2

- **LE LIVRET 2 : L'OBJECTIF EST DE METTRE EN VALEUR DES CONNAISSANCES, DES APTITUDES ET DES COMPÉTENCES QUI ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉES AU FIL DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, SOCIALE ET PERSONNELLE DU CANDIDAT. LES EXPÉRIENCES PRÉSENTÉES DOIVENT METTRE EN EXERGUE LES COMPÉTENCES ACQUISES EN LIEN AVEC LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES D'UN ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ.**
- **LE JURY APPRÉHENDERA LA RÉALITÉ DES ACTIVITÉS, LEUR CHAMP D'INTERVENTION, LES INITIATIVES PRISES PAR LE CANDIDAT, LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LES LEVIERS POUR LES DÉPASSER, LEUR DIMENSION INCLUSIVE.**
- **LE CANDIDAT DOIT PRÉSENTER ET ANALYSER AU MAXIMUM 3 ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES MISES EN ŒUVRE DANS LES DOMAINES DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP. LES ACTIVITÉS SERONT DÉTAILLÉES PAR UN PLAN LOGIQUE ET COHÉRENT.**

LE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

- **S'IL LE SOUHAITE, LE PROFESSEUR REÇOIT AUTANT QUE DE BESOIN LA VISITE DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES, NOTAMMENT CEUX DE L'ASH ET DE PROFESSEURS-RESSOURCES DE L'ASH**

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PAIRS

- **COMME POUR PRÉPARER LE CAPPEI, UN ACCOMPAGNEMENT PAR UN PAIR EST PROPOSÉ PAR UN TUTEUR VOLONTAIRE, EXERÇANT DES MISSIONS COMPARABLES, TITULAIRE D'UNE CERTIFICATION SPÉCIALISÉE EN LIEN AVEC LE CONTEXTE D'EXERCICE DU PROFESSEUR, JUSQU'À LA PRÉSENTATION DU DOSSIER DEVANT LE JURY.**
- **LE TUTEUR ACCOMPAGNE LE PROFESSEUR DÈS L'OBTENTION D'UNE RÉPONSE FAVORABLE AU DÉPÔT DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ**
- **LE RÔLE DU TUTEUR :**
 - **IL AIDE LE CANDIDAT À LA PRÉPARATION DU DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE**
 - **IL AIDE À SÉLECTIONNER AU MAXIMUM 3 ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES...**
 - **IL AIDE À METTRE EN VALEUR SES CONNAISSANCES, SES APTITUDES ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES...**
 - **IL AIDE LE CANDIDAT À REPÉRER SES POINTS D'APPUI; SES MARGES DE PROGRÈS ET À FAIRE APPEL AUX RESSOURCES DISPONIBLES.... (EDUSCOL, CAP ÉCOLE INCLUSIVE, ETC.)**

LA PRÉSENTATION DEVANT LE JURY

- **UN ENTRETIEN AVEC LE JURY MENÉ À PARTIR DU DOSSIER : PRÉSENTATION DE 15 MIN. LE JURY EST COMPOSÉ DE 3 PERSONNES :**
 - **UN IEN-ASH OU UN IA-IPR CHARGÉ D'UNE MISSION POUR L'ADAPTATION SCOLAIRE ET LA SCOLAIRSIATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP**
 - **UN IEN DU 1^{ER} DEGRÉ OU UN IA-IPR DE DISCIPLINE OU UN IEN DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL OU TECHNIQUE OU UN DASEN OU SON ADJOINT**
 - **UN ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DU PARCOURS DE FORMATION**

LA PRÉSENTATION DEVANT LE JURY

- **LORS DE L'ENTRETIEN (45 MIN = 15 + 30), LE CANDIDAT TÉMOIGNE DE SA CONNAISSANCE DES MODALITÉS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES (CONCERNÉS) ..., DE SA CAPACITÉ À PRENDRE EN COMPTE LES BEP DES ÉLÈVES DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET SON RÔLE DE PERSONNE-RESSOURCE**
- **ATTENTION : LES EXIGENCES DE LA VAEP SERONT À LA HAUTEUR DES EXIGENCES DU CAPPEI**

LA DECISION DU RECTEUR D'ACADÉMIE

- **A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN, LE JURY PROPOSE AU RECTEUR UNE VALIDATION OU UNE NON-VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**
- **LES RECTEUR ÉTABLIT LA LISTE DES CANDIDATS REÇUS ET DÉLIVRE LE CAPPEI**
- **CE CERTIFICAT PRÉCISE LE OU LES LIEUX D'EXERCICE DU CANDIDAT (SEGPA, EREA, ULIS, UNITÉ D'ENSEIGNEMENT, ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE, CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ, ETC.) DANS LEQUEL OU LESQUELS IL A ACQUIS SON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**
- **LE JURY ÉTABLIT UN AVIS MOTIVÉ POUR LES CANDIDATS QUI N'ONT PAS ÉTÉ ADMIS.**

LE CALENDRIER

- **FIN JUIN 2021 : PRÉSENTATION DE LA VAEP**
- **13 SEPTEMBRE 2021 : OUVERTURE DU DÉPÔT DES DOSSIERS DE RECEVABILITÉ : LIVRET 1**
- **22 OCTOBRE 2021 : DATE LIMITE DE DÉPÔT DU LIVRET 1**
- **17 ET 18 NOVEMBRE : COMMISSION DE RECEVABILITÉ**
- **DU 6 DÉCEMBRE 2021 AU 28 JANVIER 2022 : FORMATION ACADÉMIQUE VAEP DE 24H (4X6H) POUR 25 CANDIDATS (DANS L'AXCADÉMIE !)**